



LE DÉPARTEMENT

**ARRÊTÉ**  
**2023-ETSPA-029**

**portant fixation des tarifs et de la dotation globale  
de fonctionnement « dépendance »  
pour l'année 2023  
Centre Hospitalier Métropole Savoie, site d'Aix-les-Bains  
Unité de Soins de longue durée  
49 avenue du Grand Port  
73100 Aix-les-Bains**

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES  
Service Accueil en établissements personnes âgées

Place François Mitterrand  
CS 71806  
73018 Chambéry Cedex

*N° Finess : 730785359*

Contact : Jean-christophe BAU

☎ 04-79-60-28-45

✉ [jean-christophe.bau@savoie.fr](mailto:jean-christophe.bau@savoie.fr)

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courriel du 19 décembre 2022 de l'USLD du Centre Hospitalier Métropole Savoie, site de Chambéry relatif aux propositions budgétaires pour l'année 2023 ;
- VU** La délibération du Conseil général en date du 16 décembre 2022 (Budget primitif 2023 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

**ARRÊTE**

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20230412-2023-ETSPA-029-AR  
Date de réception préfecture : 12/04/2023

**Article 1** - La capacité « hébergement » de l'USLD du Centre Hospitalier Métropole Savoie, site d'Aix-les-Bains est de 30 lits.

**Article 2** - Tarification 2023 :

	Tarifs journaliers et dotation	Observations
Hébergement permanent et temporaire		
*Chambre à 1 lit	55,75 €	à compter du 1 <sup>er</sup> mars et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
*Chambre à 2 lits	53,30 €	
Tarif « moins de 60 ans »	81,77 €	à compter du 1 <sup>er</sup> mars et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Dotation globale de financement « dépendance »	188 259,72 €	versée par 1/12 <sup>e</sup>
Tarifs « dépendance »		
GIR 1-2	27,90 €	à compter du 1 <sup>er</sup> mars et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
GIR 3-4	17,72 €	
GIR 5-6	7,52 €	

**Article 3** - Au titre du budget 2023, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes sont retenus comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros	
		Hébergement	Dépendance
<b>Dépenses</b>	Titre I : <i>Dépenses de personnel</i>	286 867,85	279 243,78
	Titre III : <i>Dépenses hôtelières et générales</i>	307 811,00	29 032,00
	Titre IV : <i>Amortissement et charges financières</i>	10 800,00	900,00
	Déficit		0,00
<b>TOTAL</b>		<b>605 478,85</b>	<b>309 175,78</b>
<b>Recettes</b>	Titre II : <i>Produits afférents à la dépendance</i>	0,00	285 704,78
	Titre III : <i>Produits à l'hébergement</i>	574 708,85	
	Titre IV : <i>Autres produits</i>	30 700,00	23 471,00
	Excédent	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>605 478,85</b>	<b>309 175,78</b>

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20230412-2023-ETSPA-029-AR  
Date de réception préfecture : 12/04/2023

**Article 4** - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

**Article 5** - Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département, monsieur le Président du conseil d'administration du centre hospitalier, monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans la Mairie et l'établissement concernés,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

CHAMBÉRY, le

31 MARS 2023

Le Président,

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégitation,

  
**13 AVR. 2023**  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale

 Pour le Président  
La Vice-présidente  
déléguée

**Corine WOLFF**

